

Villers  
-le-  
Bouillet



Le 4530

Un vent d'information

N°35 - JANVIER 2023



*Meilleurs voeux !*

Le budget communal 2023 en  
un coup d'œil – PP. 3, 4 et 5

Un deuxième Vilé'bus  
au CPAS – P. 10



Bulletin d'information communal





## L'édito du Collège

Chères Villersois et Villersois,  
 Nous enchaînons les crises. Le Covid a impacté nos vies durant de nombreux mois, laissant des séquelles sur le plan économique. Il a aussi, en partie, changé nos modes de vie. En y intégrant de nouvelles données (certaines consultations ne sont plus données et certains services ne sont plus rendus que sur rendez-vous, réunions à distance, réorientation de certaines carrières privilégiant plus la qualité de vie que l'investissement professionnel, ...). La Belgique a ensuite connu des inondations qui, si elles n'ont pas impacté tous ses villages, ont lourdement grevé les finances publiques. Puis est venue la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui y est liée, avec une flambée des prix qui impacte toute la population et notre économie. Les communes sont aussi touchées. Leurs frais énergétiques augmentent et les dépenses liées aux indexations sont très importantes (il y a non seulement les salaires du personnel communal, mais aussi les sommes nécessaires pour financer notre police et nos pompiers).

Malgré ce contexte difficile, votre collège met tout en œuvre pour améliorer votre quotidien et nos villages. Divers projets importants que nous avons initiés et portons depuis le début de la législature vont voir le jour. Un subside va nous permettre de redessiner l'espace central de Fize, au niveau de la place sise à proximité de la maison de quartier. Avec pour but d'y amener de la convivialité et d'y implanter des aménagements limitant la vitesse du trafic.

Une crèche (subsidée à 80%) pouvant accueillir vingt et un bambins prendra place au centre de Villers au plus tard en 2026 : un besoin criant enfin rencontré. Les habitants du Roua entrevoient le bout du tunnel, le permis pour la création de la nouvelle voirie ayant été délivré le sept décembre 2022 : les travaux vont pouvoir reprendre. D'autres projets importants, notamment pour améliorer la qualité énergétique de certains bâtiments publics, vont pareillement se concrétiser.

Tous ces projets aboutissent au terme d'un travail quotidien conséquent : il faut les élaborer, mais aussi convaincre les autorités supérieures et subsidiaires de leur pertinence.

Cela nécessite de nombreuses démarches, et du temps. Ils vont maintenant entrer dans leur phase de concrétisation.

C'est pourquoi, malgré les temps moroses, votre collège reste résolument optimiste. C'est en se serrant les coudes et en se focalisant sur des projets utiles à l'entité, que nous pourrions dessiner le Villers de demain.

**Bonne année 2023 à toutes et tous.**

François Wautelet, Bourgmestre  
 Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,  
 Marie Vandeuken, Echevin(e)s  
 Philippe Ancion, Président du CPAS



### Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

### Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

### Prochaine parution du 4530 : Avril 2023

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

### Retrouvez l'information sur :

Commune de Villers-le-Bouillet

## Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	-	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h	8h30 — 12h <i>sur rendez-vous</i>
Après-midi	13h30 — 18h30 <i>sur rendez-vous</i>	-	13h30 — 18h30 <i>sur rendez-vous</i>	-	-

### Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence sur rendez-vous le lundi et le mercredi de 16h à 18h30 (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 18h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

## Coup d'œil sur le budget communal 2023

Le budget communal de l'année 2023 a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 décembre dernier. Sa confection par le Collège communal et les services administratifs a été plus difficile que les précédentes années. Les autorités publiques n'échappent pas à l'augmentation du coût de la vie, également ressentie par la population en général. L'augmentation des coûts liés à l'énergie, aux matières premières et l'indexation des salaires pèsent sur le budget communal 2023.

Il présente un mali à l'exercice propre de 87.406,15€, le boni global (en tenant compte du résultat 2022 et des années précédentes) est de 455.865,06€. Au niveau du budget extraordinaire, des investissements pour un montant de 2.034.733,60€ sont prévus.



### Qu'est-ce qu'un budget communal ?

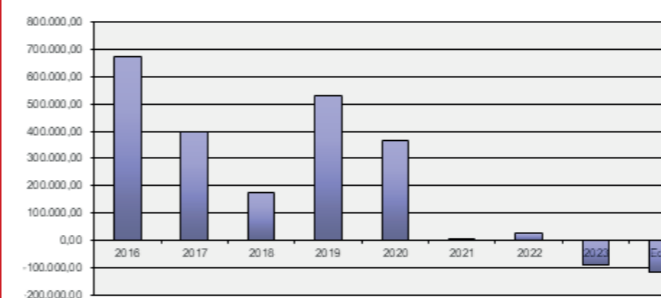
**Un budget communal** est une prévision (estimation) de toutes les recettes et dépenses qui pourront être effectuées au cours de l'année civile, 2023 dans ce cas. Seules les dépenses inscrites dans ce budget peuvent être effectuées. Afin de pallier ce problème, le budget est modifié à une ou plusieurs reprises durant l'année par le biais de modifications budgétaires.

**Un budget composé de deux parties distinctes** : l'ordinaire et l'extraordinaire. Le service ordinaire reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent au moins une fois au cours de chaque exercice financier, donc au cours d'une année civile, et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier. Le service extraordinaire reprend de son côté les investissements prévus par la majorité en place durant l'année. Ces deux parties sont détaillées en pages 4 et 5.

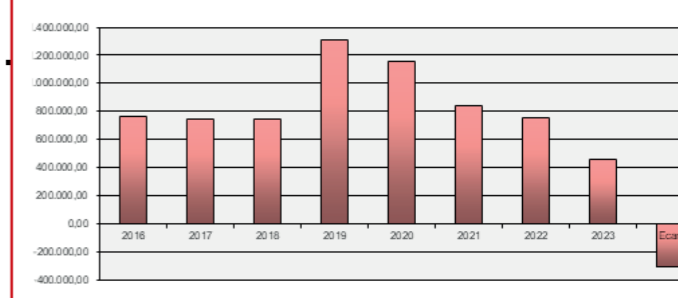
**Outre le budget**, le Conseil communal doit également annuellement approuver les comptes de l'année précédente. Les comptes annuels contiennent la constatation de toutes les dépenses et de toutes les recettes de l'exercice écoulé, soit de l'année civile précédente. Il permet dès lors de bénéficier d'une vue complète de la situation financière de la commune.

Le budget communal, les modifications budgétaires et les comptes communaux font l'objet de publication sur le site internet communal ([www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be)), où ils peuvent être consultés par tous les citoyens.

Résultat de l'exercice propre



Résultat global



### Une taxation inchangée

**Les règlements taxes et redevances** de la Commune de Villers-le-Bouillet ont été votés en 2020 et restent valables jusqu'en 2025. Mis à part l'indexation des montants, la taxation reste donc inchangée pour l'année 2023 sur notre territoire.

**Pour rappel**, il est établi au profit de la Commune 2 700 centimes additionnels au précompte immobilier et le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques domiciliées au 1er janvier de l'année dans la Commune est fixé à 8,4%.

**Au niveau de la taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers**, elle reste elle aussi identique aux précédentes années. Elle est toujours composée d'une partie forfaitaire dont le taux varie de 44€ à 104€ en fonction de la composition du ménage et d'une partie proportionnelle. La partie forfaitaire comprend un quota de 10 levées des conteneurs par ménage, un quota de 20 kg par habitants de déchets ménagers bruts et un quota de 10 kg par habitant de déchets ménagers organiques. Le montant de la taxe proportionnelle est lié au poids des déchets déposés et au nombre de levées des conteneurs, déduction faite des quotas prévus dans la partie forfaitaire.



# Le service ordinaire du budget communal 2023

Le service ordinaire du budget communal reflète la vie courante de la commune, que ce soit au niveau des recettes que des dépenses.

## > Les dépenses

Les dépenses communales pour l'année 2023 sont évaluées à 10 371 277,32 €, soit une augmentation de 1 091 759€ par rapport au budget initial 2022.

Elles sont globalement réparties en 4 grands postes budgétaires :

### > Les frais de personnel

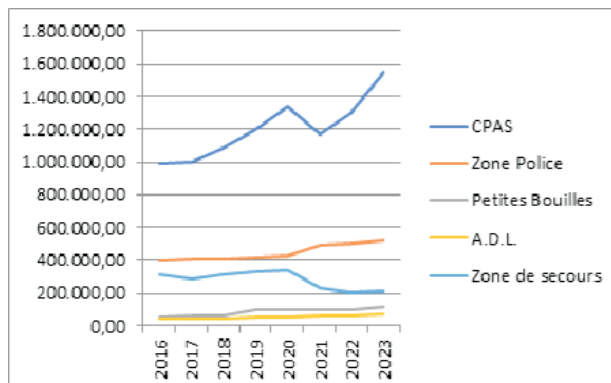
Ce poste comprend les traitements des agents communaux et des élus, les pensions des agents communaux et des anciens élus ainsi que d'autres charges de personnel. En 2023, les frais de personnel s'élèvent à 3 797 683,21€ pour la Commune de Villers-le-Bouillet, soit 36,6 % des dépenses communales prévues. Ces dépenses sont en hausse, +384 516,66€ par rapport au budget initial 2022. Cette augmentation s'explique notamment par des évolutions de carrière du personnel, les indexations prévues en 2023 et l'engagement de personnel.

### > Les dépenses de transfert

Les transferts sont des sommes d'argent que les communes accordent à divers acteurs publics auxquels elles sont liées.

En 2023, le total des dépenses de transfert s'élève à 3 168 005,22€, soit 30,6 % des dépenses totales. Il s'agit d'une augmentation de 323 786,58€ par rapport à 2022. Les principales dépenses de transferts concernent des dotations à différents acteurs de la vie de tous les jours :

- **Dotation au CPAS** : 1 541 101,48€ (+ 244 891,84€ par rapport à 2022, soit 14,9% des dépenses totales)
- **Dotation à la zone de secours HEMECO (incendie)** : 210 988,39€
- **Dotation à la zone de police** : 520 115,48€
- **Subside de fonctionnement à l'ASBL « Les Petites Bouilles »** : 115 000€
- **Subside de fonctionnement à l'ADL** : 66 007,79€



### > Les frais de fonctionnement

Ces dépenses reprennent tous les frais courants indispensables aux communes afin d'accomplir leurs missions quotidiennes, comme par exemple les frais administratifs, les charges de chauffage, les frais informatiques, les frais de téléphone, les frais d'entretien des bâtiments, l'achat de matériel et de fournitures...

En 2023, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 317 710,74€, soit 22,4 % des dépenses totales. On constate une hausse de 398 306,84€ au niveau de ces dépenses par rapport au budget initial 2022.

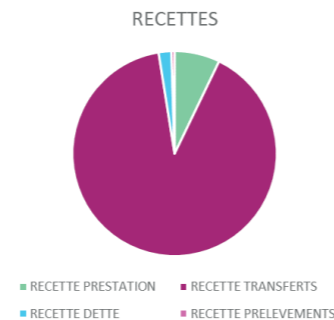
## > La charge de la dette

Ce poste reprend les charges récurrentes liées aux emprunts à long terme souscrits par les communes.

En 2023, cette charge s'élève à 1 087 878,15€, soit 10,5 % des dépenses totales. Il s'agit d'une diminution de 14 850,28€ par rapport à 2022.

## > Les recettes

Les recettes au budget ordinaire de l'exercice 2023 sont évaluées à 10 283 871,17€, soit une augmentation de 977 102,58€ par rapport au budget initial 2022.



Elles proviennent globalement de trois grands postes :

### > Les recettes de transferts

La principale source de revenus des communes correspond aux recettes de transferts. Il s'agit des revenus dus à la fiscalité, mais également aux fonds et subsides.

En 2023, ces recettes sont évaluées à 9 295 567,09€, soit 90,4% des recettes totales. Il s'agit d'une augmentation de +/- 937 000€ par rapport au budget initial 2022. Elles proviennent en grande partie de la fiscalité (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, taxe additionnelle au précompte immobilier, taxes et redevances communales). Il y a par exemple une augmentation prévue des recettes en provenance de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques suite à une adaptation de la comptabilité fédérale. Toutes les communes percevront en effet 14 mois de recettes en 2023 au lieu de 12.

On note également une dotation du Fonds des communes pour un montant de 1 504 5571,38€, soit une diminution de +/- 84 000€ par rapport au budget 2022.

### > Les recettes de prestation

Il s'agit ici des rentrées récurrentes générées par les biens communaux (loyers, location de matériel ...), mais aussi de l'occupation de la voirie par les opérateurs des réseaux de gaz et d'électricité.

En 2023, ces recettes représentent 7,1% des recettes totales, soit un montant de 731 999,20€. On constate une hausse de ces recettes de l'ordre de 72 000€..

### > Les recettes de dettes

Ces recettes sont notamment constituées des revenus de participations financières (dividendes).

En 2023, elles sont évaluées à 206 304,88€, soit 2 % des recettes totales. Elles augmentent de +/- 84 000€ par rapport au budget initial 2022.

A ces postes, il faut également ajouter, pour l'année 2023, des recettes de prélèvement. Il s'agit de la reprise de provisions effectuées les années précédentes et de l'utilisation du fonds de réserve. Elles sont évaluées à 50 000€, soit 0,5% des recettes totales.

# 2 034 733€ d'investissements prévus en 2023

Le deuxième volet du budget communal, le service extraordinaire, reprend les investissements prévus par le Collège communal durant l'année. Pour l'année 2023, le montant prévu pour ces investissements est de 2 034 733€ !»

> Ces investissements se répartissent en différents postes. Voici un aperçu des prévisions des principales dépenses :

### Patrimoine privé – 45 000€

- Maison de quartier de Vaux-et-Borset – Réparation et rénovation de la toiture et des corniches + aménagements – 45 000€

### Eaux usées – 300 226,39€

- FRIC 2019-2022 - N65 – Sécurisation des passages piétons – 40 000€
- Rue le Marais à Fize- Fontaine – Travaux : 150 000€
- PIC 2022-2024 : Egouttage et réfection de la rue Bas Vinave et Lambert Delava – Etude : 36 402,50€
- PIC 2022-2024 : Egouttage rue de Borlez / Barbe d'or – Etude : 33 823,89€
- A.I.D.E. : étude du cadastre des égouttages : 40 000€

### Voiries – 705 500€

- Aménagement des locaux du hall technique – 50 000€
- Aménagement du Site de la Sablière en zone de découverte et de mise en valeur de la nature – 236 000€
- Création d'un réseau de déplacements doux - Etude et définition : Frais d'auteur de projet - 40.000€
- Réparation de la rue des Cinq Bonniers – 100 000€
- Aménagement Vallée de Dreye et Narméa - 2 000€
- Réfection de voirie rue Chalais - Etude : 20 000€
- Rue de la Bourlotte – Etude : 20 000€
- Remplacement des filets d'eau : 180 000€
- Etude et achat de mobilier urbain pour remplacement des bacs à fleurs par des systèmes conformes : 20 000€
- Petit outillage espace vert : 7 500€
- Consultance technique extraordinaire : 30 000€

### Education populaire et arts – 268 000€

- Création d'un pôle jeunesse – 20 000€
- Village de Vaux-et-Borset - Aire de jeux – 48 000€
- Village de Warnant - Aire de jeux + réfection du parking - 100 000€
- Hall des sports - Remplacement d'éclairage - 10 000€
- Village de Fize-Fontaine - Aire de jeux – 40 000€
- Village de Vieux-Waleffe - Aire de jeux - 40 000€
- Football de Fize-Fotnaine - Subside pour aménagement des vestiaires pour la mise en conformité incendie : 80 000€
- Hall des sports - Equipement des accès – 10 000€

### Cimetières et protection de l'environnement – 142 500€

- Cimetière de Fize-Fontaine - Etude et travaux murs d'enceinte et rénovation du bâtiment – 20 000€
- Cimetière de Villers-le-Bouillet - Aménagements (caveaux, ossuaires, cavurnes, allées, enherbement...) – 30 000€
- Cimetières de Vaux-et-Borset - Aménagements (caveaux, ossuaires, cavurnes, allées, enherbement...) – 17 500€
- Cimetières de Warnant-Dreye - Aménagements (caveaux, ossuaires, cavurnes, allées, enherbement...) – 22 500€
- Cimetière de Fize-Fontaine - Aménagements (caveaux, ossuaires, cavurnes, allées, enherbement...) – 17 500€
- Cimetière de Vieux-Waleffe - Aménagements (caveaux, ossuaires, cavurnes, allées, enherbement...) – 5 000€
- Cimetière de Vaux ancien - Rénovation des murs d'enceinte et réfection des filets d'eau – Etude technique et travaux – 30 000€

### Cultes – 239 219,96€

- Subside extraordinaire à la Fabrique d'Eglise – 69 219,96€
- Meneaux de l'Eglise de Warnant – 170 000€

### Enseignement – 36 000€

- Ecole de Vaux-et-Borset - Réparation et rénovation toiture/corniches – 23 000€
- Ecole de Villers - Installation d'un abri de jardin pour l'école du dehors – 3 000€
- Ecole communale - Sécurisation des accès – 10 000€

### Administration générale – 37 000 €

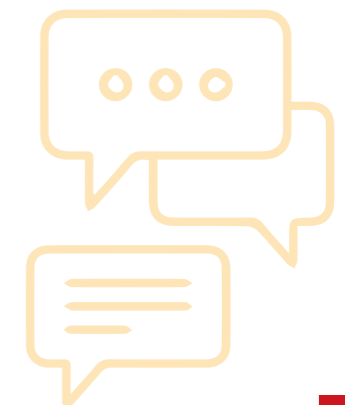
- Frais informatiques – 15 000€
- Frais mobilier – 5 000€
- Administration communale – Sécurisation des accès – 10 000€

### Agriculture – 5 000 €

- Chemins de remembrement – Système d'accès – 5 000€

### Commerce – Industrie – 5 000 €

- Création d'un pôle économique et résidentiel sur le site de l'ancienne maison communale – 5 000 €







# Le PCDN a besoin de vous !

**PCDN**  
PLAN COMMUNAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA NATURE

Le PCDN c'est quoi ? Il est défini comme le Plan Communal de Développement de la Nature et est composé de citoyens villersois qui, depuis plus de 13 ans, mettent leurs idées, leur énergie et leurs temps libres au service de la Nature sur le territoire de Villers-le-Bouillet. Vous nous avez déjà croisé : au comptage d'hirondelles, lors des chouettes soirées ou encore lors des soirées de sauvetage des batraciens. La distribution d'arbres lors de la fête de la Sainte-Catherine est également une initiative du PCDN.



Crédit : @PCDN

À côté de ces actions de sensibilisations, les membres du PCDN mènent également des actions sur le terrain : contrôle du développement des plantes invasives, mise en place de nichoirs à hirondelles et suivi de occupations, plantation d'arbres le long des voiries, suivi et aménagement de sites naturels comme le site de la Sablière. Les membres du PCDN sont de plus en plus souvent consultés dans des dossiers qui peuvent impacter la biodiversité.



Crédit : @PCDN

Ces deux dernières années, un satané virus est venu chambouler nos habitudes. Nous n'avons plus eu l'occasion de rencontrer la population lors de nos animations. Les forces vives du PCDN ont également été impactées par ces multiples quarantaines mais le temps est venu de renforcer les rangs, de multiplier les actions.



Crédit : @PCDN

Ce triste constat ne vous aura pas échappé, la Nature va mal ... très mal. Le bouleversement climatique, la chute de la biodiversité, la perte d'habitats, ... Autant de dangers dénoncés depuis de nombreuses années par les Naturalistes ou encore par votre PCDN. Quel que soit votre âge, Quelles que soient

vos connaissances, Si les questions d'environnement vous intéressent, si l'envie de participer à la sensibilisation ou à des actions de sauvegarde vous tente alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

**Vous pouvez nous joindre via la page Facebook « PCDN Villerslebouillet » ou en passant par l'intermédiaire de Mme Cécile Charlier, votre Conseillère en Environnement ([cecile.charlier@villers-le-bouillet.be](mailto:cecile.charlier@villers-le-bouillet.be)).**

## Budget Participatif : votez pour les projets à mettre en œuvre

Le Budget Participatif 2022 entre dans sa dernière phase, celle du vote des citoyens ! Ce vote permettra, en fonction du résultat des votes, à la Commission Communale du Budget Participatif d'établir une liste des projets prioritaires pour le citoyen et donc à mettre en œuvre et à retenir.

Le vote des citoyens se déroulera en février, durant 15 jours, via le site [jeparticipe.villers-le-bouillet.be](http://jeparticipe.villers-le-bouillet.be). Vous avez déjà la possibilité de consulter la liste des projets jugés recevables par la commission et qui seront donc soumis à votre vote via ce lien. Les votes des citoyens comptent pour 75% dans la note finale accordée à chaque projet.

**Vous avez donc la possibilité de faire pencher la balance !**

**Des citoyens recherchés pour composer le jury**

Les derniers 25% de la note globale accordée à chaque projet seront octroyés par un jury de sélection. Ce jury est également composé de citoyens en provenance des différents villages de l'entité.

Vous avez envie d'en faire partie ? N'hésitez pas à envoyer votre candidature pour le 15 février 2023 à Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques, par voie postale ou par mail ([cedric.willems@villers-le-bouillet.be](mailto:cedric.willems@villers-le-bouillet.be)). Deux citoyens de chaque village de l'entité seront retenus pour faire partie de ce jury de sélection !

Vous avez envie d'encore plus vous impliquer dans le Budget Participatif ? La Commission est encore à la recherche de deux membres citoyens. Quelles conditions faut-il remplir ? Ne pas être membre d'une commission au d'un conseil consultatif au niveau communal et ne jamais avoir figuré sur une liste électorale.

Les candidatures peuvent également être envoyées à Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques.

## Le Zéro Déchet dans les commerces de Villers-le-Bouillet



Dans le cadre de la démarche Commune Zéro Déchet, et en collaboration avec l'ADL de Villers-le-Bouillet, nous avons le plaisir d'annoncer les premiers commerces participants à l'action « Contenants Bienvenus ». Pour rappel, l'action vise à réduire les déchets, entre autres en favorisant l'utilisation des contenants réutilisables dans les commerces villersois.

**Les actuels participants sont :**

- Choc à Lau (*rue de Huy 43*)
- Boucherie Carrier (*rue de Huy 40*)
- Pharma Santé (*rue de Waremmes 30*)
- AM SEVAdépannages (*rue de Waremmes 104*)
- Pharmacie Roland (*rue de Waremmes 2*)
- Boulangerie Bada (*rue de Huy 51*)
- Louis Delhaize (*rue de Waremmes 4*)
- Intermarché (*rue du Château d'Eau 1*)

**Le déploiement de l'action ne fait que commencer et d'autres commerces vont bientôt pouvoir aussi participer !**

**Quel contenant puis-je apporter ?**

Il est primordial de respecter certaines règles quand on utilise ses propres contenants pour se rendre au magasin. L'hygiène doit être irréprochable. L'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) est « pour » le zéro déchet tant que la pratique reste en adéquation avec la loi et qu'elle n'entraîne pas de risques pour le consommateur. La législation alimentaire n'a jamais interdit que les consommateurs apportent eux-mêmes un emballage pour emporter les achats qu'ils effectuent dans un magasin.

Le contenant doit donc être propre et approprié aux contenus alimentaires. La garantie du bon choix est la présence d'un logo reconnaissable par tous : le sigle officiel d'une fourchette et d'un verre. Le contenant doit également être adapté à l'utilisation spécifique que l'on va en faire. Enfin, le consommateur est responsable de son contenant. Un commerçant a le droit de refuser l'usage d'un emballage fourni par le consommateur, notamment s'il remarque que la manutention de cet emballage peut mettre à mal l'hygiène générale.



## Tous les emballages en plastique dans le sac bleu !

Depuis le 1er janvier, les sacs transparents ont disparu. Les citoyens sont donc invités à déposer tous les emballages en plastique souple dans leur sac PMC avec les emballages en plastique rigide, les emballages en métal et les cartons à boisson. Tout cela pour un meilleur recyclage bien sûr !

**> Que faire s'il me reste un stock de sacs transparents ?**

Pas de soucis, ceux-ci pourront être utilisés comme des sacs PMC bleu. Depuis le 1er janvier (et jusqu'à épuisement des stocks), les sacs transparents sont collectés toutes les 2 semaines et nous pouvons y déposer les emballages en plastique rigides et souples, les emballages métalliques et les cartons à boisson.







## Senior Focus, une boîte jaune qui peut vous sauver la vie



Villers-le-Bouillet, par l'entremise de son Conseil Consultatif Communal des Aînés, a lancé le projet Senior Focus sur le territoire communal l'année passée.

Cette boîte jaune fluo contient de nombreuses informations, qu'elles soient médicales (allergies, médicaments, traitements chroniques, maladies...) ou sur les lieux que vous fréquentez fréquemment. Placée dans votre frigo, de préférence dans la porte, elle permet aux services de secours d'intervenir rapidement en cas de malaise ou d'une disparition.

Dans une telle situation, bénéficier d'informations fiables est souvent primordial, voire même vitale. L'entourage, sous le coup de l'émotion, n'est pas toujours en mesure de communiquer l'ensemble des éléments utiles. Si la personne vit seule, la tâche s'avère encore plus ardue. La boîte Senior Focus est donc là pour faciliter le travail des premiers intervenants.

Concrètement, un kit est à la disposition des aînés ou des personnes en perte d'autonomie. Il se compose d'une boîte jaune fluo, d'un autocollant à placer sur le côté intérieur de sa porte d'entrée ou sur la porte du frigo et de deux questionnaires (une fiche disparition et une fiche de suivi médical).

### Comment se procurer ce kit ?

Ce kit est disponible via les médecins généralistes villersois ou sur simple demande à l'administration communale, auprès de Monsieur Cédric Willems au 085 308 827 ou par mail à [cedric.willems@villers-le-bouillet.be](mailto:cedric.willems@villers-le-bouillet.be).

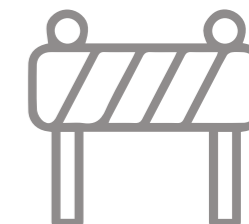
### BOÎTE JAUNE : COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Remplissez la fiche avec vos informations médicales
- 2 Demandez à votre médecin de la valider
- 3 Pensez à faire une copie des documents ! (hors de la boîte)
- 4 Placez la fiche dans une boîte jaune
- 5 Placez la boîte dans la porte du frigo

**N'oubliez pas de la mettre à jour 1 fois par an !**



## La rue de la Sablière en travaux pour 6 mois



Un important chantier a débuté le 10 janvier dernier rue de la Sablière, dans sa portion entre la rue de la Fontaine et la rue des Petites Haies à Villers-le-Bouillet. Ces travaux, menés conjointement par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) et la Commune de Villers-le-Bouillet, concernent l'égouttage et la réfection de la voirie.

La société AB Tech dispose d'un délai de 110 jours ouvrables pour effectuer ce chantier. La fin est donc prévue fin juin au plus tard, hors jours d'intempéries. Durant toute la durée des travaux, la portion concernée de la rue de la Sablière est interdite à toute circulation, excepté riverains. Une déviation est mise en place via la rue de Waremme (N65), la rue le Marais et la N684.

Un budget de 921 777,76€ TVAC, dont une part communale de 624 486,31€, est nécessaire pour la réalisation de ces travaux.



## Un tracteur tondeuse et une remorque de signalisation pour les ouvriers

Le Service Travaux & Entretien bénéficie de nouveaux équipements afin d'améliorer l'entretien du territoire, mais aussi la sécurité du personnel.

Un nouveau tracteur tondeuse, de la marque Iseki, fait maintenant partie de la flotte de véhicules et d'outillage. Acquis pour un montant de 19 360€ TVAC, il permettra aux ouvriers d'améliorer la tonte de certains espaces verts de notre territoire.

Le Service est également équipé d'une remorque de signalisation de la marque Stuer-Egghe pour les travaux sur la voie publique. Cet équipement est dorénavant obligatoire pour assurer la sécurité des chantiers en voirie. Une dépense de 14 907,20€ TVAC a été effectuée pour cet achat.



## Procurez-vous le guide des Aînés !

Le Guide des Aînés de Villers-le-Bouillet est sorti ! Fruit d'un travail de plusieurs mois entre le GAL Jesuishesbignon.be et 10 communes partenaires dont Villers-le-Bouillet, il contient une mine, non exhaustive, de ressources et d'informations autour de 8 thématiques telles que les lieux de vie, le respect, l'inclusion sociale, les loisirs...

Mis en œuvre dans le cadre du projet-pilote WADA « Wallonie Amie des aînés », coordonné par l'UCLouvain et l'AViQ, en collaboration avec le GAL Jesuishesbignon.be et les forces vives du territoire couvrant les 10 communes engagées dans le projet, ce guide a pour objectif d'aider nos aînés à « bien vieillir ». Il a d'ailleurs été élaboré Pour, par et avec les aînés. On y trouve des numéros de téléphone utiles (numéros d'urgence, pharmacies de garde, Croix-Rouge, Card-stop, contacts de la Commune...), les services de proximité, les commerces, les institutions mais aussi des informations pratiques sur la mobilité, les services d'aide à la personne, les aménagements de son domicile...

### Comment s'en procurer un exemplaire ?

Ce guide existe au format numérique consultable sur le site internet de la Commune de Villers-le-Bouillet, ainsi qu'en format papier (sous forme de farde).

Prenez contact avec Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques au 085 308 827 ou par mail à [cedric.willems@villers-le-bouillet.be](mailto:cedric.willems@villers-le-bouillet.be).

**LE GUIDE DES AÎNÉS**  
du GAL Jesuishesbignon.be

AMAY, BERLOZ, BONCELI, FAIMES, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, OBER, REMICOURT, VERLAINE, VILLERS-LE-BOUILLET ET WAREMME

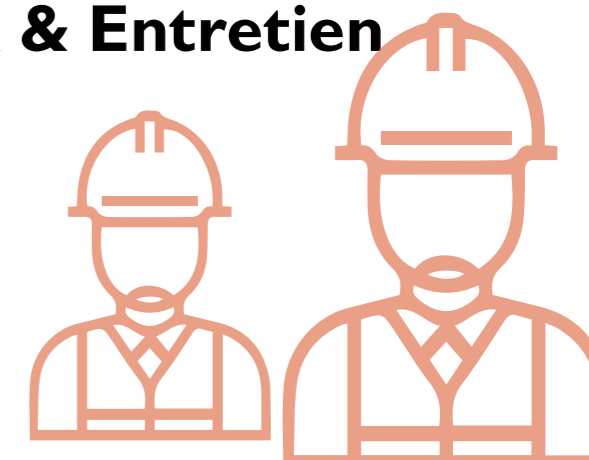
**DISPONIBLE**

- > SUR LE SITE INTERNET DE VOTRE COMMUNE / DE VOTRE CPAS
- > EN VERSION PAPIER SUR DEMANDE
- > SUR LE SITE INTERNET JESUSHESBIGNON.BE

## Deux pensions et une arrivée au Service Travaux & Entretien

Deux ouvriers communaux ont pris leur retraite au 1er décembre 2022. **Alain Denis**, ouvrier qualifié, était entré en service le 1er septembre 1982 à la Commune de Villers-le-Bouillet et était nommé depuis le 1er janvier 1993. **Philippe Jacoby**, ouvrier manœuvre, avait rejoint le service le 20 août 2009.

**Bekim Kadriu** a quant à lui rejoint l'équipe « bâtiment et logistique » du Service Travaux & Entretien le 10 novembre dernier. Il était déjà actif depuis plus d'un an au sein de ce même service, sous contrat article 60.







## Un deuxième Vilé'bus pour diversifier l'offre mobilité

Un deuxième Vilé'bus sillonne les routes de Villers-le-Bouillet et des alentours depuis près de deux mois. Inauguré le 20 octobre, ce nouveau véhicule renforce l'offre de mobilité du CPAS afin de répondre aux demandes des Villersois qui ne disposent pas d'un moyen de locomotion.

Permettant de transporter jusqu'à 8 personnes, l'Opel Vivaro permettra également de diversifier l'offre. Le premier Vilé'bus était victime de son succès et était en priorité utilisé pour les rendez-vous médicaux. Les deux chauffeurs, Aurore et Dominique, pourront également vous aider à vous déplacer sur le marché, effectuer vos courses... dans un rayon de 30 kilomètres.

La mise en place d'un deuxième Vilé'bus à Villers-le-Bouillet est une action du Plan de Cohésion Sociale de notre commune, à savoir la mise en place d'un moyen de transport de proximité. Elle a pu être réalisée grâce à différentes entreprises locales qui ont accepté de sponsoriser le véhicule et en ont donc permis l'achat !

Pour obtenir plus d'informations ou réserver le Vilé'bus, vous pouvez prendre contact avec le CPAS au 019 67 92 00.



## Un regard neuf sur l'apparence via des ateliers de relooking

En octobre dernier, le PCS de Villers-le-Bouillet s'est associé avec la conseillère en image Elise Roder en proposant des ateliers de relooking.

En groupe et dans la bonne humeur, Elise Roder a proposé aux participantes un regard neuf sur leur apparence. Un programme chargé qui s'est décliné en plusieurs étapes essentielles : test de couleur, maquillage, conseils pour mettre en valeur sa morphologie en fonction de ses vêtements ou bien encore sa coupe de cheveux, ...

> Objectifs : augmenter la confiance en soi, mettre ses atouts en valeur et SE SENTIR BIEN DANS SA PEAU !

Par cet article, nous tenons à remercier Elise et l'ensemble des participantes pour leur confiance.

### Intéressée(s) ?

N'hésitez pas à jeter un œil sur la page Facebook PCS de Villers-le-Bouillet, d'autres ateliers similaires pourraient bientôt à nouveau voir le jour !



## L'écrivain public à votre service

Nouvellement intégré au Plan d'actions du PCS, le service d'écrivain public est à la disposition de tous à l'administration communale.

Chaque mercredi de 16h00 à 18h00, Madame *Martine Henrot*, secrétaire indépendante, met ses compétences à disposition des citoyens afin de les aider dans la compréhension et/ou la rédaction d'un courrier.

### > Quelques exemples :

- Il peut s'agir d'un **formulaire administratif** dont la personne ne perçoit pas bien le teneur.
- Dans d'autres cas, la demande sera l'écriture d'une lettre de renom pour un logement, la rédaction d'un courrier dans le cadre de la recherche d'un emploi ou encore un message à adresser à l'instituteur des enfants.
- **Relecture/correction** : traitement des fautes d'orthographe, de grammaire, de conjugaison ainsi que la syntaxe pour assurer une meilleure lisibilité des textes.
- **Conseils en écriture** pour réalisation de documents comme une lettre de motivation, une lettre de réclamation, ...

### > MODALITÉS PRATIQUES :

**Quand ?** Chaque mercredi de 16h00 à 18h00.

**Où ?** Administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet (dans les bureaux du service Plan de Cohésion sociale).

Gratuité du service.  
Avec ou sans RDV.

Info et RDV : Plan de cohésion sociale  
mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be  
0479 95 14 76 ou 0472 22 28 29



## Des tables de conversation pour améliorer sa pratique du français

Suite à une initiative citoyenne et avec l'appui du Plan de cohésion sociale et du CPAS, des tables de conversation ont vu le jour à Villers-le-Bouillet.

La plupart des personnes ayant peu ou pas d'occasion de pratiquer régulièrement le français.

> Destinées aux ressortissants étrangers, ce nouveau projet poursuit plusieurs objectifs :

- Pouvoir échanger dans un petit groupe autour d'un thème de la vie quotidienne dans un cadre décontracté et bienveillant.
- Mettre le groupe dans la pratique de la langue.
- Aider à surmonter la peur de parler.
- Enrichir leur vocabulaire et aider à améliorer la prononciation.
- Et enfin, créer des occasions pouvant faciliter les liens entre les participants.

C'est dans ce cadre qu'un **mardi sur deux**, les tables de conversation représentent une occasion pour les participants de rencontrer des citoyens francophones dans un cadre convivial.

Un IMMENSE merci à Odette, Françoise et Andrée pour la mise en place de ce chouette projet !







# La Cure de plein aussi au printemps

Grande nouveauté en 2023 ! La cure de plein air sera également accessible durant les deux semaines des vacances de printemps suite à la réforme des rythmes scolaires.

> Deux périodes sont dès lors définies :

- du 02 mai au 12 mai 2023 lors des vacances de PRINTEMPS,

- du 17 juillet au 11 août 2023 lors des vacances d'ETE.

**Les inscriptions pour la Cure de plein air se feront en LIGNE uniquement via le**

**E-Guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet à l'adresse suivante : [villerslebouillet.quichet-citoyen.be](http://villerslebouillet.quichet-citoyen.be)**

- à partir du 06 mars 2023 pour la Cure des vacances de printemps,

- à partir du 17 avril 2023 pour la Cure des vacances d'été.

**Avant ces dates, aucune inscription ne pourra être effectuée.**

## Appel à candidature – Cure de plein air 2023

en qualité de co-coordonateur/trice breveté(e) « Centres de Vacances »

en qualité d'animateur/trice breveté(e) « Centres de Vacances »

### Vacances de PRINTEMPS

DISPONIBLE DU 2 MAI AU 5 MAI

DISPONIBLE DU 8 MAI AU 12 MAI

Nom et Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone/GSM : .....

E-Mail : .....

Date de Naissance : .....

en qualité de stagiaire « Centres de Vacances »

en qualité d'animateur/trice non breveté(e) « Centres de Vacances »

### Vacances d'ETE

DISPONIBLE DU 17 JUILLET AU 28 JUILLET

DISPONIBLE DU 31 JUILLET AU 11 AOUT

N° de Compte Bancaire : BE.....

N° de Registre National : .....

Titre scolaire et brevets : .....

Taille de T-shirt : S - M - L - XL

Tranche d'âge souhaitée (2.5 – 14 ans) : ..... ANS

### MODALITÉS D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

- lettre de motivation, datée et signée ;
- curriculum vitae (avec photo) ;
- copie du brevet de coordinateur/trice ou d'animateur/trice de Centres de vacances ou assimilé
- copie du titre scolaire (si pas en possession du brevet);

- copie recto/verso de la carte d'identité
- extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (modèle 596.2) ;
- certificat médical d'aptitudes à travailler avec des enfants de 2,5 ans à 14 ans ;

**\*En vue de faciliter votre demande, il est plus simple d'envoyer un e-mail (via le courriel du candidat) à l'adresse suivante : [population@villers-le-bouillet.be](mailto:population@villers-le-bouillet.be) en précisant que vous êtes d'accord que le service remette votre document au Service Accueil Temps Libre.**

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je déclare sur l'honneur que ma situation actuelle est :

*Je certifie mes déclarations sincères et exactes.*

Étudiant  Demandeur d'emploi  Travailleur  Autre : .....

Fait à Villers-le-Bouillet, le ... / ... / 2022.

*Je déclare sur l'honneur n'avoir aucun engagement en 2023 sous contrat socio-culturel. Je m'engage à contacter le Service Ressources humaines pour toutes modifications aux données du présent formulaire (085/616.287).*

Signature : ..... (De l'autorité parentale pour les mineurs d'âge)

### Comment postuler ?

LA CANDIDATURE peut être introduite :

- par courrier postal
- par mail !!! **ATTENTION** : Toutes les pièces jointes doivent être envoyées au **format pdf** !!!
- en ligne via la page d'accueil du site internet [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be).

### DATES LIMITES pour postuler :

- pour les vacances de PRINTEMPS : 6 MARS 2023
- pour les vacances d'ETE : 31 MARS 2023

### Coordonnées :

Administration communale de Villers-le-Bouillet  
Jessica Robert, Coordinatrice ATL  
Rue des Marronniers, 16 - 4530 Villers-le-Bouillet Tél.:  
085/30.88.12 – GSM : 0478/79.16.36  
e-mail : [Jessica.robert@villers-le-bouillet.be](mailto:Jessica.robert@villers-le-bouillet.be)

**La candidature sera RECEVABLE si tous les documents demandés sont transmis pour la date limite.**



## En hiver aussi, veillez à entretenir votre trottoir



L'hiver amène parfois son lot de conditions météorologiques moins favorables au déplacement, que ce soit en voiture ou même à pied. Si les services communaux mettent en œuvre leur plan de déneigement, tout a chacun doit également contribuer à l'effort, ne fut-ce que par l'entretien de son trottoir.

En agglomération, en cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique est en effet tenu à débayer un espace suffisant et le rendre non glissant pour le passage des piétons devant la propriété qu'il occupe. Cet espace doit être au minimum d'un mètre de largeur. Les neiges et les glaces débayerées ne peuvent pas être jetées sur la voie publique. Il est préférable, si l'espace disponible le permet, de les placer en tas sur le bord du trottoir, le long de la chaussée, de manière à gêner le moins possible la circulation, tant des véhicules que des piétons.



Crédit : @AS

### > A qui incombe le soin de débayer ?

Si vous êtes le seul occupant du bâtiment, c'est vous qui êtes responsable de l'entretien du trottoir. Mais dans les autres cas, à qui revient cette tâche ?

• **Si l'immeuble est occupé par plusieurs personnes**, le locataire du rez-de-chaussée est considéré comme le principal occupant chargé de l'entretien du trottoir, sauf convention entre les différents locataires ;

• **Si le rez-de-chaussée, l'entièreté de l'immeuble, ou le terrain bâti ou non, n'est pas occupé**, le propriétaire, l'usufruitier ou les héritiers sont considérés comme responsables ;

• **Dans le cas d'un immeuble à appartements multiples**, l'obligation est à charge du concierge ou, à défaut, du syndic ou du président du comité de gestion ;

• **Dans le cas d'un édifice public ou appartenant à une personne morale**, l'entretien est à charge des personnes désignées à cet effet par leurs employeurs ou, à défaut, par la(les) personne(s) qui occupe(nt) le plus souvent le bâtiment à titre d'occupant(s).

**L'agent constatateur et les agents de quartier seront attentifs à cette problématique dans les prochaines semaines et effectueront des passages réguliers afin de veiller à la sécurité de la circulation sur les trottoirs.**



## La traque aux déchets durant le « Marathon de la Propreté »



En octobre, la Commune de Villers-le-Bouillet a participé au « **Marathon de la Propreté** », mis en place par **BeWapp**. Cette opération avait pour objectif de contrôler et, le cas échéant, de poursuivre les citoyens qui ne respectent pas les règles de propreté dans l'espace public.

Parallèlement à ces contrôles plus intensifs, un travail a également été effectué sur la sensibilisation par la distribution de matériel comme des cendriers de poche ou des poubelles de voiture. Notre agent constatateur a conscientisé les plus jeunes quant à l'impact des déchets jetés dans la nature. Un ramassage des déchets a été organisé avec les 5e et 6e primaires de l'école communale de Villers-le-Bouillet. Accompagnés par leur institutrice, **Madame Wenkin**, et la Conseillère en environnement, **Madame Cécile Charlier**, ils sont partis à la chasse aux déchets dans différentes rues du village.



Crédit : @VLB



Crédit : @VLB





# Le Logo de l'ADL fait peau neuve !

L'ADL de Villers-le-Bouillet fait partie d'un large réseau déployé dans toute la Wallonie.

Au plus proche des structures communales et des forces vives locales, l'ADL contribue au développement durable, économique et social du territoire.

## Le nouveau logo exprime 3 concepts :

**L'ancrage communal** par la symbolique du point avant la lettre A

**Le développement de projets** par cette idée de progression entre un point de départ vers une ligne d'arrivée sous la dernière lettre

**L'importance du local** est annoncée par le soulignement de la lettre L

La dynamique des actions ciblées sur le local est renforcée par la graphie en oblique et la contreforme triangulaire qui se dessine sous les lettres.

Les actions de détection, de transmission, de réseautage, essentielles dans le travail de l'ADL, sont également comprises dans le nouvel univers visuel grâce au mouvement inscrit dans le logo.

Pour toute information en lien avec les missions de l'ADL, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse [adl@villers-le-bouillet.be](mailto:adl@villers-le-bouillet.be) ou par téléphone au 085 308 822.



## L'ADL s'équipe d'une newsletter

Vous êtes un acteur économique et vous souhaitez ne rien manquer des actualités liées à la vie économique de Villers-le-Bouillet ? Vous souhaitez être tenu(e) au courant des actions de l'ADL ?

Cette newsletter mensuelle a pour vocation de partager des informations essentielles susceptibles de vous intéresser.

Triés sur le volet, les sujets y seront variés. Vous pourrez y découvrir des actualités relatives au tissu économique villersois, les actions que l'ADL met en place en collaboration avec ses partenaires et les acteurs économiques du territoire, les portraits d'entreprises et de commerçants qui font la différence tous les jours sur le terrain, ainsi que des idées et astuces capables de vous aider dans vos activités.

Cette newsletter sera l'un de vos plus fidèles outils en tant qu'acteur incontournable de la vie économique locale (ou d'ailleurs ?).

N'attendez donc plus, suivez le lien suivant pour vous abonner : <http://eepurl.com/idROJ1>



Videm est né du souhait de gens soucieux de mettre leurs compétences au service de leurs concitoyens, en faisant fi des dogmes et des partis traditionnels.

C'est cette indépendance et cette fraîcheur qui nous ont permis d'initier, porter ou soutenir les projets actuellement réalisés, ou en mesure de l'être : installation d'un distributeur de billets pour pallier la disparition des agences bancaires, sauvetage des emplois de l'Alem

(transférés au privé), premier partenariat public-privé dans le cadre d'un projet sportif (padel), obtention de subsides pour isoler certains bâtiments publics énergivores, obtention de subsides pour redessiner le centre de Fize, obtention de subsides pour la création d'une crèche de 21 places au centre de Villers, solution en vue pour les riverains du Roua,...

Loin de nous, cependant, l'idée de nous approprier intégralement ces avancées.

Nos partenaires de majorité partagent ce bilan avec nous.

Et il est aussi arrivé à l'opposition de se montrer constructive.

Au niveau d'une commune, l'important est de se fédérer pour défendre les projets objectivement prioritaires, en faisant fi des clivages traditionnels et des égots.

C'est notre ADN, et il continuera à guider notre action.

Nos mandataires, membres et sympathisants restent à votre entière disposition.

**Belle année 2023 à toutes et tous !**



Chères Villersois, chers Villersois,

### De bonnes nouvelles

Cette fin d'année 2022 nous a apporté son lot de bonnes nouvelles pour notre commune retenue pour plusieurs projets subsidiés. Retenue pour le projet « Cœur de Village », le centre de Fize-Fontaine va être réaménagé alliant espace de convivialité et aménagements de sécurité ! Retenue pour le projet « Crèche Communale » sur le site de la maison de quartier, 21 places créées !

Retenue pour un projet « Ureba », rénovation énergétique de l'école communale de Villers-le-Bouillet !

Ce sont trois beaux projets que la majorité mènera au profit de tous et veillant au respect et l'équilibre de nos finances.

### Nos vœux

2022 s'achève également avec son lot de difficultés en lien avec la crise énergétique. Cette crise s'ajoute à d'autres crises où les citoyens sont les plus touchés.

La solidarité reste un atout dans ces périodes difficiles et elle a été plus d'une fois exprimée. Nos vœux pour 2023, une année enfin paisible !

**Le groupe GénérationS4530**



Comme vous avez pu le découvrir dans les pages précédentes de ce bulletin communal, le budget 2023 a été voté par le conseil en décembre dernier. Et il faut bien l'avouer : ce budget n'a pas été facile à établir, entre les augmentations du prix de l'énergie, les diverses indexations prévues et la hausse des frais généraux, tout en gardant la volonté de pourtant réaliser des projets utiles et nécessaires aux citoyens-villersois-es.

Des projets déjà en cours en 2022 se poursuivront en 2023 : aménagement de la Sablière, travaux d'égouttage (et notamment le curage de zones problématiques), entretien des voiries et des cimetières...

D'autres projets verront le jour, comme vous avez pu le constater. Nous avions tout particulièrement envie de mettre en avant le lancement d'une vaste étude en vue d'aboutir à la réalisation d'un réseau de déplacement doux sur tout le territoire de l'entité.

On peut aussi se réjouir de voir notre commune retenue pour différents appels à projets subsidiés : une future crèche communale, l'aménagement d'un « coeur de village » pour Fize-Fontaine mais surtout un financement UREBA exceptionnel visant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics dont ceux de l'école communale de Villers-le-Bouillet. Car, en ces temps où les prix de l'énergie flambent, les soucis d'économie riment également avec la transition énergétique.

La vigilance quant aux finances communales reste bien entendu de mise pour les années futures et nous garderons cette ligne directrice alliant souci d'économie et volonté de faire de Villers une commune où il fait bon vivre.

**Il nous reste à vous souhaiter tous nos meilleurs vœux de bonheur pour 2023 !**

**La Locale Ecolo de Villers-le-Bouillet**



Chères Villersois et Villersois,

Après ces agréables moments de fête passés en famille ou entre amis, nous vous présentons nos meilleurs vœux et une excellente année 2023.

Certains d'entre vous nous ont relatés des faits de vols ou tentatives de vols sur la commune. Nous avons relayé ce point de sécurité qui nous semble important à nos yeux lors du conseil communal du mois de novembre.

Lors du conseil du mois de décembre 2022, le Collège a présenté son budget pour l'année à venir. Au service ordinaire celui-ci présente un mali. Cela signifie que plus de dépenses sont prévues que de recettes.

Des ficelles techniques ont dû être utilisées pour boucler le budget. Les inflations liées aux coûts de l'énergie, aux salaires, aux intérêts d'emprunts ont des répercussions importantes sur le budget de la commune.

Au service extraordinaire (projets) des intentions de travaux sont prévues pour un montant de total de 1.864.773,60 €.

Nous pensons qu'au vu de la situation économique actuelle que nous connaissons toutes et tous, il est important d'essayer de maîtriser les dépenses et de prioriser les projets et de ne pas vouloir en « faire de trop ».

Pour l'année prochaine et les futures années, la prudence est de mise !

**Le Groupe Ensemble**





# Le salon de l'emploi revient le 15 mars 2023 !

Dans le cadre de son Plan de cohésion sociale (PCS), l'administration communale de Villers-le-Bouillet, en partenariat avec l'ADL, le CPAS et le Forem, organise un **SALON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION** le mercredi 15 mars 2023 de 14h00 à 19h00 au Hall des Sports de Villers-le-Bouillet.

- Accessible à toutes les personnes en recherche d'emploi et/ou de formation, cette action poursuit un double objectif :
- Informer et aider le demandeur d'emploi à identifier son projet personnel et l'orienter vers les services adéquats ;
- Favoriser l'accès au travail, à la formation, à la réorientation professionnelle et à l'insertion sociale.

Et cela, dans un seul et même lieu !

Employeurs, organismes de formation et d'insertion socioprofessionnelle, agences intérim, couveuses d'entreprise, ... seront présents pour vous accueillir dans votre recherche d'emploi et/ou de formation ou bien encore pour vous aider dans vos démarches de réorientation professionnelle.

A vos agendas et n'oubliez pas de vous munir de plusieurs exemplaires de votre C.V. et ainsi profiter de ce moment pour rencontrer les différents acteurs du domaine.

> Pour toute information complémentaire :

PCS de Villers-le-Bouillet : 0479 95 14 76 ou 0472 22 28 29  
[mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be](mailto:mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be)

ADL de Villers-le-Bouillet : 085 308 822-823  
[adl@villers-le-bouillet.be](mailto:adl@villers-le-bouillet.be)

## 4530 choses à vivre

### Samedi 28 janvier

#### • Blind test

Le Comité des Fêtes de Warnant-Dreze organise un blind test à la maison de quartier de Warnant. Accueil à partir de 19h30 et début du jeu à 20h30.

**Informations :** Page Facebook du Comité des Fêtes de Warnant-Dreze

### Dimanche 12 février

#### • Dîner Saint-Valentin

Repas avec animation musicale organisé par l'Amicale des pensionnés Saint-Martin au Grill-on-Vert à Jehay à partir de 12h.

**Informations et inscriptions :** Freddy et Francine Vanlys-Dieu au 085 23 37 30 ou au 0495 47 74 24

### Samedi 18 mars

#### • Repas des pensionnés socialistes

L'Amicale des pensionnés socialistes organise un repas à 12h à la Maison des Solidarités, rue de Waremme 29 à Villers-le-Bouillet.

**Informations et inscriptions :** Anisa Arbib – 0496 49 26 03

### Dimanche 2 avril

#### • Dîner de Pâques

Repas avec animation musicale organisé par l'Amicale des pensionnés Saint-Martin au Grill-on-Vert à Jehay à partir de 12h.

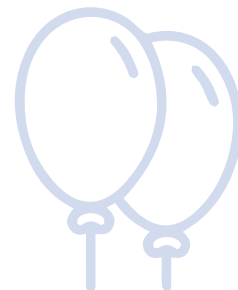
**Informations et inscriptions :** Freddy et Francine Vanlys-Dieu au 085 23 37 30 ou au 0495 47 74 24

### Samedi 15 avril

#### • Viller's Day

La Commune de Villers-le-Bouillet organise sa traditionnelle journée à destination de ses habitants à partir de 14h rue des Marronniers.

Toutes les informations dans les prochaines semaines via [www.villers-le-bouillet.be](http://www.villers-le-bouillet.be).



## Etat civil

### > DÉCÈS

Johnny VANRIJCKEL (20/09/2022) de Villers-le-Bouillet  
Robert GORNIK (01/10/2022) de Fize-Fontaine  
Sandra HENDRICKX (06/10/2022) de Villers-le-Bouillet  
Léa LAROCK (09/10/2022) de Warnant-Dreze  
Lucas LAURENT (13/10/2022) de Fize-Fontaine  
Maryse COLON (15/10/2022) de Vaux-et-Borset  
Léonie TIERNES (16/10/2022) de Vaux-et-Borset  
Gabrielle MARTINO (23/10/2022) de Villers-le-Bouillet  
Armand (Raymond) LOUWETTE (25/11/2022) de Villers-le-Bouillet  
Camille CLOES (28/11/2022) de Villers-le-Bouillet  
Léona ROUVROY (01/12/2022) de Fize-Fontaine  
Arnold VELZ (06/12/2022) de Villers-le-Bouillet

**Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.**

### > NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

Camille – Olivia – Tom – Agathe – Lyam – Raphaël

Mylä - Jeanne

**Félicitations à tous !**

*En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par souci d'exhaustivité, nous ne publions plus d'autres informations relatives à l'Etat civil.*